



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du mardi 31 mai 2022**  
**A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00**

**Présidence : Jean-Luc Bürgy**

M. Jean-Luc Bürgy, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 14 avril 2022.

L'appel fait constater la présence de 65 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 33. Dès lors, M. Jean-Luc Bürgy, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h30 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Il rappelle en outre l'article 57 du règlement du Conseil, exigeant de tout membre du Conseil de se récuser lorsqu'il ou elle a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

**Se sont excusés :**

Gregory Bovay, Lory Gigandet Balsiger, Sylvain Guillaume-Gentil, Marisa Gullo-Ott, Annalena Hellmüller, Barbara Kool, Tanguy Krebs, Mia Milos, Fabienne Mottet, Bertrand Nanchen, Michèle Perrelet, Carole Roulet, Magali Tarin

**Arrivée tardive :**

Charles Morard

**Absent : aucun-e**

**1. Adoption de l'ordre du jour définitif**

**Le bureau du Conseil a reçu :**

- un postulat de M. Marc Chatelain (PLR) intitulé « Mobilité 2024 – Réflexion sur un concept de transports publics innovant ». Ce point sera traité au pt 10.

**M. le Président lit l'ordre du jour définitif modifié :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes :



- 4.1. Réponse au postulat « Autorisation de passage pour les cyclistes sur les chemins avec la signalisation « Riverains autorisés » et « Interdiction de circuler » (C. Vouilloz, GdI, 14.12.2021 / Blonay)
- 4.2. Réponse à l'interpellation « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west » (Les Verte.e.s, A. Salanon, 1.3.2022)
- 4.3. Réponse à l'interpellation « Le PA en Veyre Derrey : quels bénéfices pour la population de notre commune ? » (M. Simonet, GdI, 29.3.2022)
- 4.4. Réponse à l'interpellation : Transports publics dans la commune, «Après en voiture Simone », « Simone utilise les transports publics » (PS & Allié.e.s et Les Vert.e.s, 29.3.2022)
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. Communication de la Municipalité concernant l'avancement de la fusion
7. **PREAVIS N° 11-2022** concernant l'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2022-2026
8. **PREAVIS N° 10-2022** concernant le projet de budget 2022
9. Elections des membres du bureau du Conseil Communal dès le 1.7.2022
10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
  - 10.1 Postulat de M. Marc Chatelain (PLR) intitulé « Mobilité 2024 – Réflexion sur un concept de transports publics innovant »
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

**La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.**

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2022**

**La discussion est ouverte, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité moins 3 abstentions.**

Il remercie Mme Ariane Wunderli pour la rédaction de ce PV.

## **4. Communications du bureau du Conseil**

**M. Jean-Luc Bürgy, Président,** annonce :

- Le bureau du Conseil Communal s'est réuni le 17 mai pour préparer cette séance.
- Il remercie toutes les personnes ayant participé au dépouillement des votations fédérales du 15 mai dernier et rappelle que les concitoyens ont accepté largement les 3 objets avec une participation de presque 44%. Les résultats détaillés sont affichés au pilier public.

Représentations du Conseil aux manifestations suivantes :

- Inauguration de la Résidence du Centre à la Rue de la Gare à Blonay, le 11 mai
- AG du Ski-Club de Blonay, le 19 mai aux Motalles
- Abbaye 2022 des sociétés des Abbayes de Blonay, à la salle de l'Ancien Stand, le 21 mai
- Visite des installations du Rallye de la Jeunesse vaudoise, ce même jour
- M. Yves Filippozzi, 1er vice-président, a représenté le Conseil à l'Assemblée générale du Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay GCAB, le 12 mai à Blonay
- M. Yves Filippozzi a également participé à la 4ème Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique le 12 mai 2022 au Palais de Beaulieu, à Lausanne avec le thème principal suivant « Un habitat durable pour tous: comment ? pourquoi ? »



- Il n'y a pas d'évolution concernant les recours en suspens.
- La Municipalité a communiqué que le Conseil doit désigner un/e 2<sup>ème</sup> membre délégué/e au Fonds culturel Riviera. Il prie donc les présidents de groupe de faire une proposition lors de la prochaine séance du Conseil.
- Comme il n'est pas certain que le préavis 14-2022 puisse être traité le 21 juin, il est possible que des changements et/ou des roades avec les préavis prévus pour la séance du 28.6 soient nécessaires. Ces informations parviendront aux membres du conseil d'ici la fin de la semaine.

Courrier :

- Lecture de la lettre de Mme Corinne Andreutti (annexé au PV)
- Lecture de la lettre de Mme Monica Simonet (annexé au PV)
- Carte de remerciements aux condoléances de la part de la famille du collègue Michel Aubert

#### **4. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes :**

##### **4.1 Réponse au postulat « Autorisation de passage pour les cyclistes sur les chemins avec la signalisation « Riverains autorisés » et « Interdiction de circuler » (C. Vouilloz, Gdl, 14.12.2021 / Blonay)**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.

**Au vote, la réponse au postulat est acceptée à la majorité et 3 abstentions.**

##### **4.2 Réponse à l'interpellation « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west », (Les Vert.e.s, A. Salanon, 1.3.22)**

**M. Jean-Luc Bürgy, Président**, donne la parole à M. Alain Salanon ayant déposé l'interpellation.

**M. Alain Salanon (Les Vert.e.s)**

Etant donné que la réponse n'était disponible que le jour précédent, il demande un délai de réflexion jusqu'à la prochaine séance.

##### **4.3 Réponse à l'interpellation « Le PA en Veyre Derrey : quels bénéfices pour la population de notre commune ? » (M. Simonet, Gdl, 29.3.2022)**

**M. Jean-Luc Bürgy, Président**, donne la parole à Mme Monica Simonet, auteure de l'interpellation.

**Mme Monica Simonet (Gdl)**

Remercie la Municipalité pour la réponse très détaillée mais qui est également arrivée très tard. Elle souhaite consulter les co-signataires avant de donner une réponse.

Elle demande également s'il serait possible de remettre de telles réponses 10 jours avant les séances pour pouvoir en discuter lors des séances de préparation.

Elle répondra à la prochaine séance.

##### **4.4 Réponse à l'interpellation : Transports publics dans la commune, « Après en voiture Simone », « Simone utilise les transports publics » (A. Salanon, PS & Alliée.e.s et Les Vert.e.s, 29.3.22)**

**M. Jean-Luc Bürgy, Président**, donne la parole à la Municipalité.



### **M. le Syndic**

Informe qu'ils ont reçu une réponse l'après-midi même et qu'une réponse sera faite par écrit pour la séance du 21 juin. Les MVR traiteront la réponse à cette interpellation avec la GDMR et la Municipalité fera remonter les informations. Il ajoute qu'il y a des études qui sont lancées au niveau de l'agglomération.

Il mentionne qu'au Grand Conseil les délais de réponse sont plus longs et vu la révision du règlement du Conseil en cours, il demande à modifier ce court délai.

## **5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs**

Le préavis suivant est annoncé :

- Préavis No 20-2022 – Révision du Règlement sur le Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – Saint-Légier

Les communications suivantes :

- Communication No 07-2022 – Composition des commissions municipales

## **6. Communications de la Municipalité concernant l'avancement de la fusion**

### **M. Alain Bovay, Syndic**

Annonce que la fusion fait partie des préoccupations de tous les jours de la Municipalité. En ce moment il ne reste plus que le déploiement informatique et si nécessaire, une communication sera faite auprès du Conseil.

## **7. PREAVIS 11-2022 concernant l'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2022-2026**

**M. Jean-Luc Bürgy, Président** demande à M. Giuseppe Singarella de lire les conclusions de la COFIN.

Vœu : vu la similitude des demandes traitées dans les préavis 02, 03, 04 et 11-2022 et du travail d'harmonisation effectué lors de cette législature, de simplifier le renouvellement de ces autorisations en les regroupant dans un seul préavis.

En conclusion après délibération, c'est l'unanimité des membres que la COFIN recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°11-2022.

- D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions, sous réserve d'une information à la Commission des finances ;
- De soumettre au Conseil communal, par voie de préavis, l'acceptation de successions et de legs pour lesquels la Municipalité peut s'attendre à ce que les frais sont supérieures à CHF 50'000.- ;
- De charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées ;
- De fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2022-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément aux dispositions de la Loi sur les communes.

**La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.**

**Au vote, le préavis municipal n° 11-2022 est accepté à l'unanimité.**



## 8. PREAVIS 10-2022 concernant le projet de budget 2022

**M. Jean-Luc Bürgy, Président** annonce que suite au report du traitement de ce préavis, la Municipalité a apporté 31 amendements et donc une modification des conclusions du préavis. Ces amendements seront votés séparément lors du traitement du préavis lorsqu'ils modifient un chapitre du budget. La commission des finances a donc fait un complément de rapport. Il demande à Mme Isabelle Jolivat-Zwysig de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions finales de la COFIN :

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres la COFIN, à l'unanimité, recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°10-2022 telles que modifiées.

- Adopter les positions budgétaires no 1 à 31 comme décrit ci-dessus
- Adopter le budget 2022 tel qu'amendé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 77'639'155.00
Recettes	<u>CHF 75'943'535.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 1'695'620.00</u>

La Présidente : Anne Weill-Lévy

Le rapporteur : Pascal Viénet

**M. Jean-Luc Bürgy**, annonce que le préavis n° 10-2022 sera traité de la manière suivante :

- A) Remarques générales page par page
- B) Budget chapitre par chapitre + annexe
- C) Rapport (2 parties) de la commission des finances.

**M. Le Président** demande de préciser le numéro du compte ainsi que le numéro de la page avant chaque question ou remarque.

### A. Remarques générales - p. 2 à 16

La discussion sur les remarques générales est ouverte,

- Présentation générale, p. 2 à 6
- Section 1, p. 7 à 9
- Section 2, p. 9 et 10
- Section 3 et 4, p. 11 et 12
- Section 5-8, p. 13 et 14
- Charges et résultat, p. 15 et 16

la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexe.

#### 1. Administration générale - p. 19 à 26

La discussion est ouverte,

**Mme Sarah Lisé (Municipale)** annonce les amendements ci-dessous.



la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Au vote, l'amendement 1 - Frais de formation - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 2 - Informatique - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 3 - Frais postaux - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 4 – Honoraires sécurité - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 5 – Honoraires mobilité interne - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 6 – Location bus communal - est à l'unanimité.**

## 2. Finances- p. 27 à 30

La discussion est ouverte,

Mme Sarah Lisé (Municipale) annonce les amendements ci-dessous.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Au vote, l'amendement 7 – Achat mobilier - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 8 – Entretien mobilier - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 9 – Mise en place SCI - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 10 – Achats véhicules - est accepté à la majorité et 1 abstention.**

**Au vote, l'amendement 11 – Achats de plants - est à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 12 – Achats matière première - est à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 31 – Impôt foncier - est accepté à l'unanimité.**

## 3. Domaines & Bâtiments - p. 31 à 54

La discussion est ouverte,

Mme Sarah Lisé (Municipale) annonce les amendements ci-dessous.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Au vote, l'amendement 13 – Achat véhicule - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 14 – Location véhicule - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 15 – Entretien Eglise 6 - est accepté à l'unanimité.**



**Au vote, l'amendement 16 – Entretien carnotzet - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 17 – Entretien St-Légier 10 - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 18 – Entretien Pangires 2 - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 19 – Entretien Deux-Villages 70 - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 20 – Entretien Praz-Dagoud - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 21 – Entretien salle omnisports - est accepté à l'unanimité.**

#### 4. Travaux - p. 55 à 62

La discussion est ouverte,

Mme Sarah Lisé (Municipale) annonce les amendements ci-dessous.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Au vote, l'amendement 22 - SUT - Honoraires - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 23 – Entretien routes - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 24 – Exploitation éclairage public - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 25 – Extension éclairage public - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 26 – Horodateurs - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 27 – Rafraîchissement marquage - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 28 – Nouvelle signalisation - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 29 – Marquage bandes cyclables - est accepté à l'unanimité.**

**Au vote, l'amendement 30 – Aménagement place 2 roues - est accepté à l'unanimité.**

#### 5. Instruction publique & Culte - p. 63 à 66

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### 6. Office de la Population & Police - p. 67 et 68

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### 7. Sécurité sociale - p. 69 et 70

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.



**8. Service des eaux - p. 71 et 72**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**9. Tableau du budget - p. 73 et 74**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**10. Tableau des charges et produits par nature - p. 75 et 76**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**11. Tableau du budget – Amortissements - p. 78 à 87**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**12. Tableau de l'endettement et des intérêts - p. 88**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**13. Tableau des EPT - p. 90**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**14. Plan des investissements - annexe**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**C. Rapport de la COFIN**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**La discussion finale sur le préavis 10-2022 est ouverte.**

**Dolores Gédet (Les Vert.e.s)** prend la parole :

*« Concernant ce préavis sur le budget, nous sommes d'avis qu'il aurait été souhaitable, voire indispensable (comme l'avaient proposé les groupes de travail), de consolider le budget durant le dernier exercice de la précédente législature, avant que la Commune ne fusionne. Cette préparation en amont aurait constitué une base de travail solide et sérieuse pour établir le budget 2022 sans accrocs, et sans porter atteinte au bon fonctionnement de la commune et de ses équipes concernées. Ceci étant dit, le groupe des Vert.e.s salue le travail accompli par toutes les parties prenantes et approuve le préavis sur le budget 2022 ».*

**La parole n'est plus demandée. La parole est close.**





**M. Jean-Luc Bürgy, Président** relit les conclusions de la COFIN.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres la COFIN, à l'unanimité, recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°10-2022 telles que modifiées.

- Adopter les positions budgétaires no 1 à 31 comme décrit
- Adopter le budget 2022 tel qu'amendé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 77'639'155.00
Recettes	<u>CHF 75'943'535.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 1'695'620.00</u>

**Au vote, le préavis municipal amendé n°10-2022 est accepté à l'unanimité.**

## 9. Election des membres du bureau du Conseil communal

### M. le Président

Rappelle que le président et les deux vice-présidents sont élus à bulletin secret à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second tour. Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste. La secrétaire, sa suppléante ainsi que les huissières sont élues pour la législature et ne sont donc pas soumises au vote du Conseil ce soir. Un tournoi des partis a été instauré avec les présidents de groupe pour que chaque groupement ait un représentant au bureau avec droit de vote.

#### 9.1 Election du Président / de la Présidente

Mme Mirta Olgiati Pelet présente la candidature de M. Yves Filippozzi (Les Vert.e.s).

Bulletins délivrés :	66
Bulletins rentrés :	66
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	66
Majorité absolue :	34

**M. Yves Filippozzi est élu par 54 voix.**

5 voix éparses

#### 9.1 Election du 1<sup>er</sup> vice-président / de la 1<sup>e</sup> vice-présidente

M. Yvan Kohli présente la candidature de Mme Marie-Galante Forestier (PLR).

Bulletins délivrés :	66
Bulletins rentrés :	66
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	65
Majorité absolue :	33
Voix éparses :	4

**M. Marie-Galante Forestier est élue par 61 voix**



### 9.2 Election du 2e vice-président / de la 2<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Christian Ferrari (ELU) annonce deux candidatures du groupe ELU :  
M. Laurent Volper présente M. Fabrice Borlat.  
M. Charles Morard se présente.

Bulletins délivrés :	66
Bulletins rentrés :	66
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	00
Bulletins valables :	66
Majorité absolue :	34
Voix éparses :	00

#### M. Charles Morard est élu par 46 voix.

Fabrice Borlat : 10  
Voix éparses : 3

### 9.3 Election des scrutateurs / des scrutatrices

M. Giuseppe Singarella présente Mme Tommasina Maurer (PS & Allié.e.s)  
M. Christian Mury présente Mme Marylène Brawand (Gdl)

#### M. Yvan Kohli (PLR)

Informe que le PLR va respecter la décision prise avec les 4 chefs de groupe mais il regrette que l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants tourne à des histoires de partis plutôt que de personnes motivées.

#### M. le Président

Communique qu'étant donné que les vice-présidents et scrutateurs ont le droit de vote depuis le début de cette nouvelle législature, la majorité des 5 chefs de groupe ont décidé que les 5 groupes seraient représentés.

#### Mme Mirta Olgiati Pelet (les Vert.e.s)

Souligne que les personnes proposées par les partis à ces postes sont toutes très motivées et compétentes.

L'article 12 du règlement stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Ces propositions sont acceptées.

#### Mmes Tommasina Maurer et Marylène Brawand sont acclamées et élues scrutatrices.

### 9.5 Election des scrutateurs suppléants / des scrutatrices suppléantes

Mme Mirta Olgiati Pelet présente Mme Jeanne Quillet (Les Vert.e.s)  
M. Yvan Kohli présente M. Bertrand Cherix (PLR)

L'article 12 du règlement stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.



Ces propositions sont acceptées.

### **Mme Jeanne Quillet et M. Bertrand Cherix sont élus par acclamation.**

#### **M. le Président**

Rappelle que les scrutateurs seront à nouveau formés sur le nouveau système de vote électronique. Il s'agit d'un poste important et il y aura certainement des rotations entre les scrutateurs et les suppléants.

Remercie particulièrement M. Fabrice Borlat (ELU) pour son excellent travail au sein du bureau en tant que scrutateur suppléant et qui cède son tour pour que le tournus des partis au bureau puisse s'installer.

## **10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)**

### **10.1 Postulat de M. Marc Chatelain (PLR et directeur exploitation auprès des TPG – transports publics genevois) intitulé : « Mobilité 2024 – Réflexion sur un concept de transports publics innovant »**

« La mobilité est un thème central pour nos concitoyennes et concitoyens, thème qui est sur le point de connaître, ces prochaines années, des changements conséquents. Ces changements sont notamment le fait des évolutions technologiques récentes, comme le développement des outils portables, l'arrivée de la propulsion électrique, et l'autonomisation croissante des véhicules. Mais ces changements sont également induits par la sensibilité grandissante de la population aux questions environnementales.

La fusion des communes de Blonay et Saint-Légier-la Chiésaz est une occasion unique de se pencher sur la mobilité collective de notre nouvelle commune, en unissant nos forces et en mettant en commun nos moyens, pour revoir notre réseau de transports publics comme un ensemble cohérent et innovant, ce qu'il n'est pas aujourd'hui.

En effet, si notre réseau de transports publics actuel bénéficie d'une colonne vertébrale efficace avec la ligne MVR Vevey-Blonay-Les Pléiades, les 3 lignes de bus qui gravitent autour ne sont que peu coordonnées. Elles ont été construites sur une logique à deux communes. Elles délaissent une partie non négligeable du territoire communal, et sont opérées avec des véhicules de taille plutôt élevée. Ce réseau est en outre complété par diverses lignes scolaires, publiques ou privées.

L'objectif de ce postulat est de demander à la municipalité d'étudier comment les moyens aujourd'hui consacrés aux lignes précitées puissent être utilisés de manière plus efficace, afin que les transports publics de notre commune gagnent en attrait.

Une évolution qu'il convient d'étudier selon nous est notamment la mise en place, sur un large périmètre de notre commune, d'un service de bus à la demande. Ce type de service, à l'essai dans quelques régions suisses (notamment dans le Gros de Vaud, à Appenzell ou à Genève), constitue une alternative intéressante et dynamique aux lignes classiques. Il permet d'adapter continuellement l'offre à la demande, d'améliorer la finesse de desserte des quartiers, tout en réduisant les kilomètres inutiles et la taille des véhicules. En entamant une telle réflexion, et peut-être en lançant un essai pilote, Blonay-Saint-Légier se situerait à la pointe de l'innovation en termes de mobilité collective.

Dès lors, **le présent postulat, qu'il est demandé de transmettre directement à la municipalité, invite cette dernière à :**

- **Etudier le réseau de transports publics 2024 de notre nouvelle commune qui permettra, avec les moyens qui y sont déjà dévolus, d'augmenter l'attrait des transports publics ».**



**M. le Président**

Informe que le postulat est recevable et demande s'il y a un avis contraire. Ce n'est pas le cas et il donne ensuite la parole à la Municipalité.

**M. Le Syndic**

Confirme le bien-fondé du postulat qui sera intégré aux démarches auprès des VMCV et suggère à l'auteur une visite des lieux afin de pouvoir bénéficier de son expérience.

**Discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.**

**M. le Président**

Demande si au moins 1/5 des membres souhaitent que le postulat soit étudié par une commission. Ce n'est pas le cas.

**Au vote sur la prise en considération du postulat, cette dernière est acceptée à l'unanimité et le postulat est transmis à la municipalité pour rapport.**

**11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**12. Propositions individuelles et divers**

**M. Christian Chabloz (PS & Allié.e.s)** prend la parole :

*« Je voudrais porter à l'attention du Conseil, qu'aux prochaines Fêtes de Blonay, un stand de prévention pour les jeunes se tiendra à la Ruelle de Borjaux No 6.*

*Né d'un projet citoyen en 2020, ce concept a tout de suite été validé par le Comité d'organisation des Fêtes. Nous tenons à remercier tout spécialement M. Degex qui a également approuvé le concept et mis à disposition du matériel ainsi que du personnel de la Maison Picson. Nous remercions la Municipalité pour l'octroi du budget.*

*Nous collaborons avec les Ecoles de Blonay-St-Légier par l'intermédiaire de M. Bornand, directeur ainsi qu'avec M. Thierry Chevalley d'Egzeko, animateur jeunesse du Cercle de Corsier-sur-Vevey.*

*Cet espace Zen ne sera pas un caveau mais un refuge ou lieu de rendez-vous pour les jeunes de 13 à 18 ans. Il n'y aura pas de parents sur site mais des professionnels ainsi que des employés de la Maison Picson. Des sirops ainsi que des chips seront à disposition ainsi que des jeux de société et baby-foot, les vendredi et samedi de 18h à 23h. L'idée étant d'offrir un endroit calme pour poser éventuellement un problème rencontré durant les Fêtes ou un lieu de rendez-vous pour se retrouver entre jeunes et organiser la soirée.*

*Des pairs formés à la prévention, alcool-drogues et sexualité iront par binôme à la rencontre des jeunes afin de pacifier et surtout de pouvoir dialoguer et informer des dangers liés à la consommation excessive de certaines substances. Le discours ne sera pas d'interdire ou de juger les comportements mais plutôt d'orienter et d'aider au fur et à mesure de la soirée, de rester ensemble et de ne pas abandonner le copain en difficulté, par exemple. Des kits de prévention sur la sexualité seront également distribués.*

*Un carnet de bord sera à disposition des jeunes et de l'équipe, ce qui nous permettra d'évaluer ce projet et quelle suite y donner ».*

**Mme Jacqueline Wassenberg, (Gdl)** prend la parole et soumet une question à la Municipalité :

*« La commune de St-Légier avait mis en place une commission municipale nommée, si mes informations sont exactes, Energie et Climat, dans le but notamment d'obtenir le label Cité Energie.*



*De son côté, la Commune de Blonay a déjà obtenu le label Cité énergie, qui devra par contre être renouvelé en 2025, en y intégrant la partie St-Légier.*

*Je m'étonne donc, dans la communication municipale de ce jour, qu'une commission « Energie et Climat » n'y figure pas, ce d'autant plus que ces questions sont complexes et clairement d'actualité.*

*Quelle est la position de la Municipalité à ce sujet ? Cette commission va-t-elle être réactivée ? »*

**Mme Sarah Lisé, Municipalité**

Informe que la Municipalité travaille sur le label « Cité Energie » et qu'elle a déjà accepté d'élargir ce label sur l'entier du territoire. La démarche est en cours pour la mise en place de tous les critères dès 2023 et donc avant le prochain audit de 2025. La composition de la commission « Energie & Environnement » sera communiquée en principe d'ici l'été.

**M. le Syndic**

Remercie le Conseil communal pour sa confiance en validant à l'égard de la Municipalité la proposition de budget 2022. Il remercie chaleureusement celles et ceux qui y ont travaillé dont la COFIN, les chefs de service, M. Stéphane Roulet et son suppléant M. André Perruchoud, les autres Municipaux et Mme Sarah Lisé, pour qui c'est le premier exercice réussi.

En référence à la remarque des Vert.e.s. concernant le traitement du budget, il informe que les choses se seraient passées différemment sans la COVID. En effet, les élections auraient alors eu lieu en mars et la Municipalité serait entrée en force au 1<sup>er</sup> juillet 2021, ce qui aurait laissé du temps pour l'élaboration du budget dans d'autres conditions. Dans le cas présent, il a fallu effectuer le bouclage des comptes et l'élaboration du budget 2022 en même temps. Les comptes 2021 seront présentés sous peu.

**M. Fabrice Borlat (ELU)** qui vient de rejoindre la séance prend la parole

Et informe qu'il laisse sa place à M. Charles Morard et déplore par ailleurs le peu de personnes présentes à l'invitation du Rallye de la Jeunesse.

Il annonce son intention de démissionner du Conseil communal. M. le Président lui rappelle que cette décision doit être adressée par écrit au Président ou au bureau du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 22h05.

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Bürgy

Ariane Wunderli



Corinne Andreutti  
Milavy 20  
1806 St-Légier

St-Légier, le 19 mai 2022

Monsieur le Président  
Conseil Communal  
1806 Blonay-St-Légier

#### Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,

C'est avec regret que je vous annonce ma décision de quitter le Conseil communal de Blonay-St-Légier au 30 juin 2022.

Un changement professionnel motive ma décision. En effet un défi majeur m'attend et je ne serai plus suffisamment disponible pour me consacrer aux affaires communales.

J'ai passé environ deux législatures au Conseil et j'ai eu énormément de plaisir à y représenter nos citoyens.

Je vous souhaite ainsi de belles discussions constructives et vous transmets mes salutations les meilleures

Corinne Andreutti



Monica Simonet  
Chemin de Milavy 2  
1806 St-Légier

St-Légier, le 28 mai 2022

Monsieur le Président du Conseil Communal  
1806 Blonay – St-Légier

Concerne : Ma démission du conseil communal pour fin juin 2022

Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,

Depuis plus de 10 ans je m'investis en tant que conseillère communale. Pendant ce temps, j'ai découvert les rouages qui sont à la base de notre démocratie et plus précisément de la gestion d'une commune. Merci à tous ceux et celles qui m'ont fait profiter de leur expérience et de leur aide dans ce parcours qui était passionnant.

Ce n'est ni un déménagement, ni un changement majeur dans ma situation personnelle qui est à l'origine de ma décision de quitter le conseil communal. J'ai pris de l'âge et j'aimerais pouvoir m'investir encore dans d'autres domaines moins accaparants que la politique.

Ce qui a un peu précipité ma décision est le fait que j'ai récemment et à deux reprises subi des remarques déplaisantes alors que je me suis investie, au plus près de ma conscience, dans mon rôle qui est de défendre les intérêts de mes concitoyens. Un merci particulier à toutes celles et ceux qui ont été témoins de ces épisodes et qui ont pris ma défense et/ou m'ont apporté du réconfort dans cette épreuve.

Mais rassurez-vous, tout compte fait, je vais partir avec un bagage d'expériences positives et enrichissantes.

J'espère pouvoir garder des liens avec l'un ou l'autre d'entre vous et je compte bien entendu suivre les dossiers que vous serez amené(e)s à traiter après mon départ.

Monica Simonet (membre du Gdl)





St-Légier, le 3 mai 2022

Bureau du Conseil communal de  
Blonay – St-Légier  
Case postale

1807 Blonay

Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,  
Chers collègues du Conseil communal,

Lors des discussions de novembre 2021 avec les responsables de parti, j'ai accepté de rester en fonction et de prendre la présidence de cette assemblée pour assurer une transition la plus sereine possible. Vous m'avez fait l'honneur de m'élire le 12 décembre dernier, statutairement pour une année, mais comme convenu, je céderai la place au 30 juin prochain.

Après plus de 25 ans au conseil communal de St-Légier-la Chiésaz puis maintenant de Blonay-St-Légier et avoir siégé dans presque toutes les commissions, je pense avoir fait mon temps et que c'est le moment de faire de la place à de forces neuves et plus jeunes.  
En conséquence je vous remets ma démission du Conseil communal au 30 juin 2022.

Lors de ce long périple politique, j'ai eu la chance de rencontrer de nombreuses personnes de différents horizons et de relever divers défis, dont celui de présider ce conseil. Cela m'a beaucoup enrichi autant sur le point humain que professionnel et j'en garderai d'excellents souvenirs et quelques anecdotes.

Lors de mes débuts au conseil, un peu après la votation sur Léman-parc et la création des partis, j'ai vécu une période de tension où il semblait que, pour beaucoup, une bonne idée n'avait pas de chance si elle venait d'un autre parti ou de la muni, et il a fallu plusieurs années pour s'améliorer. Alors si vous me permettez une petite critique, j'ai l'impression de revivre un peu cette période et c'est normal après une fusion, mais je suis sûr que cela va s'améliorer plus rapidement cette fois.

Je me suis toujours investi pour le bien de notre village et non pour un parti politique et je vous invite toutes et tous à penser à cette priorité à l'avenir, pour le bien de notre nouvelle belle commune. Dans ce sens je vous souhaite de futurs débats fructueux et vous souhaite bon vent.

Avec mes plus cordiales salutations  
Jean-Luc Bürgy